



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GERS  
Ville de Fleurance

FLEURANCE

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 29 mars 2022 à 18h00**

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à 18h00, le Conseil municipal de la Commune de Fleurance s'est rassemblé en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire, suite à la convocation du 18 mars 2022.

**PRESENTS : 22**

Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire – Monsieur Georges BOUÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Madame Aimée PARAROLS, 2<sup>ème</sup> Adjointe – Monsieur Gérard SALON, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Madame Simone VIRELAUDE, 4<sup>ème</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AURET, 5<sup>ème</sup> Adjoint – Madame Rachel PEYRABELLE, 6<sup>ème</sup> Adjointe – Monsieur Bernard DUTILH, 7<sup>ème</sup> Adjoint – Monsieur François LUCENA-SERRANO, C.M. – Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. déléguée – Monsieur Christian MOTTA, C.M. délégué – Madame Monique BOCEK-DE BRITO, C.M. déléguée – Madame Maryline PASQUALI, C.M. – Madame Pascale BESSE, C.M. déléguée – Monsieur Jean-Charles RICAU, C.M. délégué – Madame Nancy MAZZARGO, C.M. déléguée – Monsieur Robert LODA, C.M. – Monsieur Michel ARATA, C.M. – Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Monsieur Pierre ZACHARIADES, C.M. – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. – Madame Corinne SAUVÊTRE-GUERIN, C.M.

**ABSENTS EXCUSES : 7**

Madame Isabelle DUBORD, 8<sup>ème</sup> Adjointe – Procuration à Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI,  
Madame Véronique DE STEFANI, C.M – Procuration à Monsieur Georges BOUÉ,  
Monsieur Jean SAINT-SUPERY, C.M. délégué – Procuration à Monsieur Gérard SALON,  
Madame Sabah MERZAK, C.M. – Procuration à Madame Nancy MAZZARGO,  
Monsieur Johns HOUNSOU, C.M. – Procuration à Monsieur Gérard AURET,  
Madame Patricia MATTIUZZO, C.M. – Procuration à Monsieur Michel ARATA,  
Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Procuration à Monsieur Robert LODA,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire Madame Rachel PEYRABELLE.

Les conseillers acceptent à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour d'une question rajoutée suivante :

- Aménagement du territoire / Convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BO n°361 sise « A Brunch ».

Les conseillers adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2022.

**01 – COMMANDE PUBLIQUE / CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SAS ENERGIE CITOYENNE PAYS PORTES DE GASCOGNE : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TENNIS COUVERT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention proposé pour la réalisation d'un projet citoyen porté par la « SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne » pour l'installation d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque, dont la totalité de la production sera injectée dans le réseau public de distribution d'électricité, sur le toit du cours de tennis couvert ;
- DECIDE DE SOUSCRIRE 40 actions de 50 € pour accompagner ce projet participatif de citoyens ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à formaliser cette convention avec la société SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne, et tous les documents concourant à sa mise en place juridique, précision faite que le projet est porté par l'association ECPPG.

**02 – DOMAINE ET PATRIMOINE / ACQUISITION DE LA PARCELLE BO N°356 SISE AU LIEU-DIT « AU HERATE » : PROJET D'IMPLANTATION DE TERRAINS FAMILIAUX**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n°356 sise Lieu-dit « Au Herate », d'une superficie totale de 2 548 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 000,00 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer toutes les pièces utiles.

**03 - FONCTION PUBLIQUE / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs.

**04 – FONCTION PUBLIQUE / EMPLOIS SAISONNIERS 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la création de postes saisonniers pour les besoins de la piscine municipale d'une part et pour les services Festivités et Cadre de vie d'autre part.

**05 - FINANCES LOCALES / COMPTES DE GESTION 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les Comptes de gestion 2021 de la Commune, budget principal et budgets annexes confondus, produit par le Comptable public ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les comptes de gestion 2021.

**06 - FINANCES LOCALES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sans participation ni présence de Monsieur le Maire :

- APPROUVE les comptes administratifs 2021 de la Commune et de ses budgets annexes.

**07 – FINANCES LOCALES / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats présentée comme suit :

## Budget principal de la Commune

AFFECTATION DES RESULTATS 2021		BUDGET PRINCIPAL	
<b>A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>			
Recettes			7 181 693,86 €
Dépenses			6 141 513,13 €
	Excédent		1 040 180,73 €
	Déficit		
<b>B Résultat antérieur reporté</b>			
ligne 002			
	Excédent		- €
	Déficit		
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>			
	Excédent		1 040 180,73 €
	Déficit		
<b>D Solde d'investissement de l'exercice 2021</b>			
Recettes			4 429 344,34 €
Dépenses			2 243 774,31 €
	Excédent de financement		2 185 570,03 €
	Besoin de financement		
<b>E Résultat antérieur</b>			
	R 001 Excédent de financement		
	D 001 Besoin de financement	-	1 398 060,97 €
<b>F Solde d'exécution d'investissement cumulé (D+E)</b>			
	R 001 Excédent de financement		787 509,06 €
	D 001 Besoin de financement		
<b>G Solde des restes à réaliser d'investissement 2021</b>			
Recettes			1 328 213,69 €
Dépenses			747 095,53 €
	Excédent de financement		581 118,16 €
	Besoin de financement		
<b>Besoin de Financement ou excédent de financement (F+G)</b>			1 368 627,22 €
<b>AFFECTATION : Résultat à affecter</b>			1 040 180,73 €
<b>1) Affectation en réserves en investissement R 1068</b>			- €
<b>2) Report à la section d'exploitation R 002</b>			1 040 180,73 €

## Budget « Assainissement »

AFFECTATION DES RESULTATS 2021		BUDGET ASSAINISSEMENT	
<b>A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>			
Recettes			391 593,50 €
Dépenses			219 991,63 €
	Excédent		171 601,87 €
	Déficit		
<b>B Résultat antérieur reporté</b>			
ligne 002			
	Excédent		242 385,68 €
	Déficit		
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>			
	Excédent		413 987,55 €
	Déficit		
<b>D Solde d'investissement de l'exercice 2021</b>			
Recettes			315 835,13 €
Dépenses			221 028,34 €
	Excédent de financement		94 806,79 €
	Besoin de financement		
<b>E Résultat antérieur</b>			
	R 001 Excédent de financement		37 379,31 €
	D 001 Besoin de financement		
<b>F Solde d'exécution d'investissement cumulé (D+E)</b>			
	R 001 Excédent de financement		132 186,10 €
	D 001 Besoin de financement		
<b>G Solde des restes à réaliser d'investissement 2021</b>			
Recettes			84 673,90 €
Dépenses			
	Excédent de financement		84 673,90 €
	Besoin de financement		-
<b>Besoin de Financement ou excédent de financement (F+G)</b>			47 512,20 €
<b>AFFECTATION : Résultat à affecter</b>			413 987,55 €
<b>1) Affectation en réserves en investissement R 1068</b>			- €
<b>2) Report à la section d'exploitation R 002</b>			413 987,55 €

## Budget « MSAP »

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET MSAP		
<b>A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>		
Recettes		177 977,08 €
Dépenses		113 580,53 €
	Excédent	64 396,55 €
	Déficit	
<b>B Résultat antérieur reporté</b>		
ligne 002		
	Excédent	- €
	Déficit	
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>		
	Excédent	64 396,55 €
	Déficit	
<b>D Solde d'investissement de l'exercice 2021</b>		
Recettes		45 079,02 €
Dépenses		41 253,46 €
	Excédent de financement	3 825,56 €
	Besoin de financement	
<b>E Résultat antérieur</b>		
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	- 65 620,12 €
<b>F Solde d'exécution d'investissement cumulé (D+E)</b>		
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	- 61 794,56 €
<b>G Solde des restes à réaliser d'investissement 2021</b>		
Recettes		3 394,37 €
Dépenses		
	Excédent de financement	3 394,37 €
	Besoin de financement	- 3 394,37 €
<b>Besoin de Financement ou excédent de financement (F+G)</b>		- 65 188,93 €

<b>AFFECTATION : Résultat à affecter</b>	64 396,55 €
1) Affectation en réserves en Investissement R 1088	64 396,55 €
2) Report à la section d'exploitation R 002	- €

## Budget « Maison Adolphe CADEOT »

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET Maison Adolphe CADEOT		
<b>A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>		
Recettes		18 963,48 €
Dépenses		3 585,63 €
	Excédent	15 377,85 €
	Déficit	
<b>B Résultat antérieur reporté</b>		
ligne 002		
	Excédent	13 642,53 €
	Déficit	
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>		
	Excédent	29 020,38 €
	Déficit	
<b>D Solde d'investissement de l'exercice 2021</b>		
Recettes		11 733,44 €
Dépenses		11 466,68 €
	Excédent de financement	266,76 €
	Besoin de financement	
<b>E Résultat antérieur</b>		
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	- 11 690,44 €
<b>F Solde d'exécution d'investissement cumulé (D+E)</b>		
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	- 11 423,68 €
<b>G Solde des restes à réaliser d'investissement 2021</b>		
Recettes		
Dépenses		
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	- €
<b>Besoin de Financement ou excédent de financement (F+G)</b>		- 11 423,68 €

<b>AFFECTATION : Résultat à affecter</b>	29 020,38 €
1) Affectation en réserves en Investissement R 1088	11 423,68 €
2) Report à la section d'exploitation R 002	17 596,70 €

## **08 – FINANCES LOCALES / SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EXERCICE 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec :

- 24 voix « Pour »
  - 5 abstentions (G. BOBBATO / R. LODA + procuration / M. ARATA + procuration)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 350 000 € au CCAS pour l'exercice budgétaire 2022 ;
- DECIDE D'IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 65, article 657362.

## **09 – FINANCES LOCALES / SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sans participation de :

- Monsieur MOTTA pour la proposition de subventions à l'association « CARNAVAL DE FLEURANCE »,
- Madame VIRELAUDE pour la proposition de subventions à l'association « CARNAVAL DE FLEURANCE »,
- Monsieur ZACHARIADES pour la proposition de subventions à l'association « ASF RUGBY »,
- Madame Aimée PARAROLS pour la proposition de subventions à l'association « JUDO ET JUDO HANDISPORT ».

➤ APPROUVE l'ensemble des propositions de subventions ci-dessous :

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « CULTURE, ANIMATIONS ET PATRIMOINE »**

<b><u>Associations</u></b>	<b><u>Subvention</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
« CAP FLEURANCE »	Fonctionnement	4 000,00 €
« CARNAVAL DE FLEURANCE »	Fonctionnement	10 000,00 €
« COMITE DES FETES DE LAMOTHE ENDO »	Fonctionnement	1 000,00 €
« COMPAGNIE GILLES BOUILLON »	Fonctionnement	800,00 €
« FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIEL ET DE L'ESPACE »	Projet	24 000,00 €
« FLEURANCE CUIVRO »	Projet	9 000,00 €
« FLEURANCE ANIMATION »	Fonctionnement	3 000,00 €
« GRAND ANGLE »	Fonctionnement	11 000,00 €
« HARMONIE LA FLEURANTINE »	Fonctionnement	4 000,00 €
	Exceptionnelle	1 000,00 €
« HISPANO ANDO »	Fonctionnement	400,00 €
« JEUNES AGRICULTEURS DU GERS »	Projet	500,00 €
« LA FLOURETO »	Fonctionnement	300,00 €
« LA ZANKA »	Fonctionnement	800,00 €
« LE 122 »	Projet	800,00 €
« LE VERGER »	Fonctionnement	500,00 €

« LE FOYER FLEURANTIN »	Fonctionnement	8 000,00 €
« LES MAJORETTES DE FLEURANCE »	Fonctionnement	600,00 €
« LES AMIS DE L'ORGUE DE FLEURANCE »	Fonctionnement	1 500,00 €
	Projet	500,00 €
« THEATRE DES HALLES »	Fonctionnement	1 000,00 €
« PHOTOCLUB DE GASCOGNE »	Fonctionnement	400,00 €
	Projet	100,00 €
« ATELIER DU QUILLING »	Fonctionnement	100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>82 800,00 €</b>

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « DEMOCRATIE LOCALE – SOLIDARITE »

<u>Associations</u>	<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
« AMICALE DES DONNEURS DE SANG »	Fonctionnement	500,00 €
« AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX »	Fonctionnement	3 000,00 €
« AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FLEURANCE »	Fonctionnement	3 000,00 €
« AVMP (Aide aux victimes et Médiation Pénale) »	Fonctionnement	350,00 €
« CIDFF (Centre Information Droit des Femmes et des Familles) »	Fonctionnement	750,00 €
« FNATH (Fédération Nationale Accidentés du Travail et des Handicapés) »	Fonctionnement	200,00 €
« FRASS 32 »	Fonctionnement	200,00 €
« LES CHATS LIBRES DE FLEURANCE »	Fonctionnement	1 750,00 €
« LES JARDINS DE COCAGNE »	Fonctionnement	3 000,00 €
	Projet	500,00 €
« LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT »	Projet	500,00 €
« PROTECTION CIVILE »	Fonctionnement	200,00 €
« RESTAURANT DU CŒUR »	Fonctionnement	250,00 €
« VMEH (Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers)	Fonctionnement	200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 400,00 €</b>

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « DEVOIR DE MEMOIRE »

<u>Associations</u>	<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
« LE SOUVENIR FRANÇAIS »	Fonctionnement	100,00 €
« MEMOIRE DES COMBATTANTS EN GASCOGNE »	Fonctionnement	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 100,00 €</b>

## SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ET ECOLES

<u>Établissements scolaires</u>	<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
« ECOLE LACROUTZ »	Coopérative	1 200,00 €
	Projet pédagogique	1 400,00 €
« ECOLE LOUIS MONGE »	Coopérative	2 200,00 €
	Projet pédagogique	3 600,00 €
« ECOLE VICTOR HUGO »	Coopérative	1 000,00 €
	Projet pédagogique	1 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 800,00 €</b>

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

<u>Associations</u>	<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
« ASFLS FOOTBALL »	Fonctionnement	20 000,00 €
« ASF GYM »	Fonctionnement	6 000,00 €
« ASF RUGBY »	Fonctionnement	50 000,00 €
« BADMINTON »	Fonctionnement	500,00 €
« BASKET CLUB »	Fonctionnement	3 500,00 €
« BOXE LOISIRS MIXTE »	Fonctionnement	400,00 €
	Exceptionnelle	370,00 €
« CERCLE NAUTIQUE FLEURANTIN »	Fonctionnement	5 500,00 €
« CLUB FLEURANTIN DE LA RETRAITE SPORTIVE »	Fonctionnement	400,00 €
« CLUB PONGISTE FLEURANTIN »	Fonctionnement	1 700,00 €
	Exceptionnelle	300,00 €
« CYCLO VTT FLEURANCE »	Fonctionnement	1 000,00 €
« CYCLO VTT UFOLEP »	Fonctionnement	1 250,00 €
« DILEQUENO »	Fonctionnement	100,00 €
« GOLF DE FLEURANCE »	Fonctionnement	2 900,00 €
	Exceptionnelle	1 000,00 €
« GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN »	Projet	350,00 €
« JUDO ET JUDO HANDISPORT »	Fonctionnement	2 000,00 €
« LES PECHEURS FLEURANTINS »	Fonctionnement	1 300,00 €
« LOMAGNE HANDBALL »	Projet	1 300,00 €
« MARCHEURS RANDONNEURS »	Fonctionnement	400,00 €

« PETANQUE FLEURANTINE »	Fonctionnement	350,00 €
« ROLLER DERBY GERS »	Fonctionnement	500,00 €
	Exceptionnelle	100,00 €
« SAINT HUBERT CLUB »	Fonctionnement	2 700,00 €
	Exceptionnelle	1 000,00 €
« TENNIS CLUB FLEURANCE »	Fonctionnement	3 450,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>108 370,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE que conformément aux lois et décrets, des conventions d'objectifs et de moyens soient signées entre la collectivité et les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer lesdites conventions ;
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

#### **10 – FINANCES LOCALES / TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec :

- 24 voix « Pour »
- 5 voix « Contre » (G. BOBBATO / R. LODA + procuration / M. ARATA + procuration)
- DECIDE DE MAINTENIR les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 :
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 64,84 % dont :
    - 30,99 % au titre de la part communale ;
    - 33,85 % au titre de l'ancienne part départementale transférée à la commune ;
  - Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 124.66 %.
- AUTORISE le Maire à prendre toute décision ainsi qu'à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

#### **11 – FINANCES LOCALES / BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2022 de la Commune ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 de l'Assainissement ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 de la MSAP ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 de la Maison Adolphe CADEOT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec :

- 24 voix « Pour »
- 5 abstentions (G. BOBBATO / R. LODA + procuration / M. ARATA + procuration)
- APPROUVE le budget primitif 2022 du Centre Territorial de Santé.

#### **12 – FINANCES LOCALES / CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE DE RENDRE un avis favorable sur l'extinction de la liste de créances ci-dessous ;



- AUTORISE l'émission d'un mandat au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal de la Commune sur l'exercice 2022.

<b>ANNEE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
2012 à 2019	Factures Marchés	307,62
2019 / 2020 / 2021	Factures cantine	825,16
<b>TOTAL</b>		<b>1 132,78</b>

### ***13 – FINANCES LOCALES / PLAN 5 000 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale des Sports au titre du dispositif « Plan 5000 Terrains de sport d'ici 2024 » une subvention d'investissement d'un montant de 295 440 € (deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante euros) pour un projet de multiples équipements sportifs de proximité ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette demande de subvention.

### ***14 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DEROGATION A LA REGLE DE NON CONSTRUCTIBILITE EN DEHORS DES PARTIES URBANISEES DE LA COMMUNE POUR L'IMPLANTATION DU LABORATOIRE PHYTOGERS***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE DE DEMANDER que le projet en question soit examiné par la CDPENAF dans le cadre des critères exposés dans cette délibération afin de recueillir un avis favorable.

### ***15 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE***

Les Conseillers municipaux, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVENT le Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie ;
- DONNENT tout pouvoir à M. le Maire pour exécuter cette délibération.

### ***16 - VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE / CONVENTION PORTANT REGLEMENTATION DES COURS PRIVES DE NATATION DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE MUNICIPALE***

Les Conseillers municipaux, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISENT les maîtres-nageurs titulaires ou saisonniers à donner des cours de natation à titre privé en utilisant les bassins de la piscine municipale en dehors de leurs heures de travail ;
- AUTORISENT le conventionnement entre la Mairie et chaque maître-nageur afin de déterminer les dispositions contractuelles de cette location comme le montant de la redevance d'utilisation du domaine public ;
- AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer lesdites conventions ;

- DECIDENT DE DIRE que la recette sera affectée au budget communal de l'exercice.

**17 - VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE / TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2022-2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux tarifs de la saison culturelle 2022/2023 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives notamment du point de vue de la communication.

**18 - VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE / MISE EN PLACE DE LA GRATUITE DE L'ADHESION A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Les Conseillers municipaux, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVENT la mise en place de la gratuité pour l'accès à la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- APPROUVENT le nouveau règlement d'ordre intérieur de la médiathèque municipale.

**QR1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N°361 SISE « A BRUCH »**

Les Conseillers municipaux, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVENT la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation de câbles électriques souterrains et la pose de coffrets électriques sur la parcelle section BO n°361 ;
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente et, notamment, ladite convention de servitude.

Fait à Fleurance, le 31 mars 2022

Le Maire,



**Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**